

0312744P
ACADEMIE DE TOULOUSE
LYCEE POLYVALENT JEAN-PIERRE VERNANT
9 CHEMIN DE LA CEPETTE
31860 PINS JUSTARET
Tel : 0562119380

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2025
Réuni le : 06/11/2025
Sous la présidence de : Guillaume Sauveur
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention qui a pour objet l'opération Lycéens et apprentis au cinéma en Occitanie.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 23 |
| Pour : | 23 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

BIEN_20252026_9_0312744P_251114083854

0310094J

ACADEMIE DE TOULOUSE
RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE
75 RUE SAINT ROCH
31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN-PIERRE VERNANT-0312744P

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 9

Année scolaire : 2025-2026

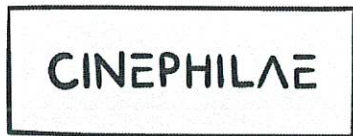
Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :



Association de cinémas Art et Essai
en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA EN OCCITANIE 2025/2026 – Académie de Toulouse

Opération soutenue par la Région Occitanie, le C.N.C., la D.R.A.C., l'académie de Toulouse, la D.R.A.A.F. et Cinephilae

CONVENTION

Dans le cadre du dispositif national "Lycéens et apprentis au cinéma", il s'agit d'organiser un partenariat entre les classes volontaires et une salle de cinéma Art & Essai, pour la découverte de l'art cinématographique, sur temps scolaire et hors temps scolaire, constituant ainsi les deux volets essentiels de cette démarche.

Cette dernière n'a donc rien à voir avec une simple "sortie au cinéma" et s'inscrit dans une perspective culturelle et pédagogique souple et ouverte qui offre une approche du cinéma comme art spécifique. En cela **cette action repose sur au moins deux des piliers de l'EAC** : l'acquisition de connaissances et la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels.

Cinephilae est missionnée pour organiser le planning des projections ainsi que les actions complémentaires pour la réflexion pédagogique, fournissant pour chaque film un livret pédagogique pour les enseignants.

D'autre part, elle propose gratuitement l'intervention dans les classes d'un spécialiste du cinéma, en fonction de ses disponibilités. Celui-ci pourra intervenir soit sur le film, soit sur une question plus générale concernant le cinéma ou pour une mise en activité des élèves.

Exceptionnellement, des rencontres avec des professionnels (cinéastes, techniciens, acteurs) pourront être organisées en partenariat avec la salle de cinéma.

Il est rappelé que cette opération n'est pas basée sur le simple volontariat d'un enseignant mais doit émaner d'une volonté forte de l'équipe de direction d'engager son établissement dans cette démarche culturelle et de procéder aux aménagements de planning nécessaires.

Deux journées réservées aux enseignants leur permettent de bénéficier d'éclairages et d'outils pour une exploitation des films en classe. Elles se dérouleront cette année les **mardi 30 septembre et mercredi 1er octobre 2025 à Cine 32** (Allée des arts, 32000 Auch). **Les chefs d'établissement doivent délivrer des ordres de mission aux professeurs se rendant à ces journées.**

Ce faisant, les établissements participant à cette opération s'engagent donc pour leur part à l'inscrire dans le volet culturel du projet d'établissement, à prévoir le budget afférant (un montant de 9 € par élève pour l'année qui correspond au prix des places de cinéma pour les trois films auquel s'ajoute le coût éventuel du transport). Le mode de financement de cette opération ainsi que la présente convention seront validés en conseil d'administration. Le coût de l'impression des documents pédagogiques, des charges liées à la coordination, des interventions en classe (salaire, déplacement, hébergement) est pris en charge par Cinephilae.

Les crédits du Pass culture collectif de l'établissement peuvent être mobilisés pour le paiement des places sous réserve de l'acceptation de ce mode de financement par le cinéma partenaire.

Convention entre le lycée Jean-Benoit Vernant représenté par son proviseur
pour les classes suivantes 210, 212, 205, 207

et

Le cinéma Astrolab de Labarthe sur Leze
représenté par Julie Bonnet



Association de cinémas Art et Essai
en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Il a été convenu ce qui suit, pour une période d'un an à partir du début de l'année scolaire 2025-2026

1/ Le cinéma .Astrolab..... s'engage à :

Sur temps scolaire :

- organiser des séances avec les films du dispositif issus de la consultation menée auprès des enseignants :

1er trimestre

LE DICTATEUR de Charles Chaplin / Fiction – USA – 1940 – 2h05 - VOSTFR

2ème trimestre

CHIEN DE LA CASSE de Jean-Baptiste Durand / Fiction – France – 2023 – 1h33 - VF

3ème trimestre

LOS SILENCIOS de Béatriz Seigner / Fiction – Brésil, Colombie, France – 2019 – 1h29 – VOSTFR (choix du Comité Jeunes LAAC)

- accueillir le public
- distribuer les documents pédagogiques aux établissements inscrits,
- planifier autant de projections que nécessaire durant l'année scolaire pour les classes inscrites
- respecter le bon déroulement technique des séances, tel que préconisé dans le cahier des charges national du dispositif (films de langue étrangère présentés en VOST, respect du support et du format, etc),

Hors temps scolaire :

- communiquer régulièrement à l'enseignant correspondant pour l'établissement : le programme de sa salle et plus particulièrement les films relevant de l'Art et Essai.

2/ Le lycée Jean-Baptiste Verriant s'engage pour les classes concernées :

- à garantir la participation des classes partenaires aux trois projections en salle des films au programme,
- à ce que les élèves **soient encadrés par les enseignants participant à l'opération** et respectent les lieux et les personnes lors des projections,
- à payer les factures adressées, si non utilisation du pass Culture, par le cinéma partenaire à l'issue de la/les projections, selon les modalités précisées ci-dessous :

.....
.....

- à garantir la mise à disposition d'un espace équipé en matériel audiovisuel adapté pour les interventions et à veiller au bon accueil des intervenants (prise en charge des repas sur place),
- à ce que les interventions (d'une durée de 2 heures pour 40 élèves maximum, sauf exceptions validées par la coordination) se déroulent **en présence des enseignants participant au dispositif**,
- à permettre et favoriser l'information sur les programmes de la salle partenaire pour les films recommandés

CINEPHILAE

Association de cinémas Art et Essai
en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

3/ Les deux partenaires s'engagent l'un et l'autre sur les points suivants :

Cahier des charges

- à prendre connaissance du cahier des charges national du dispositif et en respecter les préconisations,

Tarifs

- la participation de l'établissement au financement de l'opération est de **3 € par projection et par élève**,
- Les crédits du pass culture collectif de l'établissement peuvent être mobilisés pour le paiement des places sous réserve de l'acceptation de ce mode de financement par le cinéma partenaire.

Effectifs

- à ne pas dépasser (sauf contraintes particulières) la jauge maximale de 150 élèves par projection tel que préconisé par le cahier des charges national du dispositif, afin de garantir le bon déroulement des séances,

Coordination

- les enseignants et le responsable de la salle partenaire s'informent de toutes les difficultés rencontrées dans le déroulement de cette action, se font part de leurs remarques et suggestions réciproques.

De même et pour toute question, remarque ou suggestion, les différents partenaires s'adressent à Cinephilae qui coordonne l'opération *Lycéens et apprentis au cinéma en Occitanie* pour l'académie de Toulouse.

Cinephilae, 4 Place de Bologne, 31000 Toulouse

Luc Cabassot

Tel : 07 69 68 29 53

Email : luc@cinophilae.com

Fait en double exemplaire à Pins-Justaret le 30 septembre 2025



Le responsable de la salle

Julie Bonnet

Suivi de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN-PIERRE VERNANT - PINS-JUSTARET - 0312744P

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Fonctionnement

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 9

Année scolaire : 2025-2026

Date de signature : 12/11/2025

Date de transmission : 12/11/2025

Date de réception EN : 12/11/2025

Date d'exécution : 27/11/2025

Date de publication : 24/11/2025

| Action | Date | Acteur | Entité |
|--|---------------------|--------------------|---------------|
| Création | 10/11/2025 13:09:09 | Laure Godillot | EPLÉ |
| Signature | 12/11/2025 12:23:39 | Guillaume Sauveur | EPLÉ |
| Transmission | 12/11/2025 12:27:11 | Guillaume Sauveur | EPLÉ |
| Démarrage de l'instruction | 13/11/2025 12:42:37 | Jean-Marc Andreoli | ACL EN |
| Signature de l'instruction avec validation de l'acte | 14/11/2025 08:39:09 | Fabienne Bazot | ACL EN |
| Publication | 24/11/2025 16:14:16 | Guillaume Sauveur | EPLÉ |